

Rwanda: l'exode des civils se poursuit, les massacres aussi

L'exode des civils rwandais fuyant les massacres politico-ethniques s'est accéléré vendredi, tandis que des combats sporadiques continuaient d'opposer les forces gouvernementales aux rebelles du Front patriotique rwandais (FPR). Des obus de mortier ont de nouveau été tirés par les forces gouvernementales depuis l'aéroport de Kigali en direction de positions tenues par le FPR, a indiqué Abdul Kabia, porte-parole de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar). Des échanges de tirs à l'arme légère ont suivi.

A Cyangugu, dans le sud-ouest du pays, des policiers et des miliciens rwandais ont lancé des grenades et ouvert le feu à la mitrailleuse sur cinq mille personnes qui tentaient de sortir d'un stade où elles avaient trouvé refuge. On ignore le nombre des tués et des blessés, ont ajouté des membres du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en accusant les autorités locales d'avoir empêché les organisations humanitaires de visiter ce secteur. Les cinq mille personnes qui se trouvaient dans ce stade étaient surtout des Tutsis (ethnie minoritaire) qui ont fui leurs maisons quand les massacres entre Hutu et Tutsis ont débuté après la mort du président hutu Juvénal Habyarimana, le 6 avril dernier. Le HCR affirme en outre avoir reçu des informations selon lesquelles de quarante à cinquante personnes, sélectionnées dans le stade parmi les Tutsis ayant un haut niveau d'enseignement, étaient emmenées chaque soir et exécutées.

L'exode massif des populations civiles qui fuient le sud du Rwanda vers la Tanzanie pour échapper aux tueries se poursuit. Selon un porte-parole du

Programme alimentaire mondial (PAM), Francis Mwanza, environ 320 000 Rwandais sont arrivés en Tanzanie ces derniers jours.

Plus de 200 000 personnes auraient fui Kigali, la capitale du Rwanda, qui comptait 400 000 habitants avant le début des combats, il y a trois semaines. Les massacres entre Tutsis et Hutus auraient fait au moins 200 000 morts, selon l'organisation humanitaire Médecin sans frontières (MSF). S.Etr.

MEXIQUE. Le responsable de la police de Tijuana, la capitale du nord du Mexique, a été tué dans la nuit de jeudi à vendredi, ainsi qu'un de ses gardes du corps, par un homme qui a réussi à prendre la fuite. Federico Benitez Lemus et son protecteur revenaient en voiture de l'aéroport de Tijuana où ils avaient été appelés après une alerte à la bombe, lorsqu'un tueur arrivé à leur hauteur a ouvert le feu. Blessé à la tête et au cou, Benitez Lemus est décédé en arrivant à l'hôpital. Cette assassinat intervient cinq semaines après celui du candidat du parti gouvernemental aux élections, Luis Donald Colosio, qui avait également été assassiné dans cette même ville.

BOSNIE. Un Casque bleu britannique a été tué et deux autres blessés, vendredi, dans l'explosion d'une mine antichar au passage de leur Land-Rover, près de Gorji Vakuf, dans le centre de la Bosnie-Herzégovine, a indiqué à Londres le ministère de la Défense. Deux Bosniaques qui se trouvaient dans le véhicule des Casques bleus en mission de reconnaissance de routine ont été très légèrement blessés.

Longuet s'explique sur son patrimoine

Gérard Longuet a répondu dans la presse régionale, l'Est Républicain et le Républicain Lorrain, et dans le Figaro, aux questions que posait mardi dernier l'enquête de Libération à propos des finances du PR, du devenir de la commission Trager et du rôle qu'aurait pu y tenir le ministre de l'Industrie.

Ce dernier a expliqué qu'il était victime d'un acharnement: « Mon patrimoine et mes revenus sont transparents. Ce sont ceux d'un couple de cadres supérieurs après vingt ans de travail. J'avoue de pas comprendre cet acharnement, mais j'en mesure les conséquences. Il porte atteinte à l'image des partis politiques, du Parti républicain, à la mienne et - ce qui est plus grave pour moi - à celle de ma famille. »

Gérard Longuet s'est justifié en détail sur la plupart des insinuations d'enrichissement illégal que semblaient conforter les commissions rogatoires, délivrées par le juge Van Ruymbekke, visant son patrimoine. Il balaye toute possibilité de versement occulte dans l'achat de son premier appartement de 138 mètres carrés, rue Victor-Hugo à Paris, acquis pour 1,8 million de francs en 1984. L'appartement, revendu 4,2 millions fin 1993, aurait été acheté grâce à un apport personnel d'un tiers de la somme, suivi de mensualités de 14 000 F. Le ministre est tout aussi précis concernant le paiement et la construction de sa villa de Saint-Tropez, un peu moins sur le financement de la société de « conseil en communication » Avenir 55 par « des grandes sociétés... ». Il se contente d'expliquer: « Avenir 55 a été créée en 1987 pour gérer ma permanence. En 1986, j'ai fait du conseil d'entreprises. J'avais acquis une certaine compétence. Cette démarche, je le précise, est totalement

légitime. L'entreprise a démarré lentement, pour connaître un point haut en 1990. Elu président du PR, j'ai décidé de la mettre en sommeil, j'ai livré ma dernière étude en 1991 (...). En quatre ans d'activité, cette société a réalisé 2 millions de chiffre d'affaires. Je touchais environ 15 000 F par mois, impôts payés. »

Sur le contrôle fiscal de l'entreprise ayant supervisé les travaux de sa maison de Saint-Tropez, qui selon notre enquête révélait quelques bizarreries, Gérard Longuet se montre prolix. Il invoque une « erreur née d'une confusion entre les dates » et le fait que le contrôleur des impôts aurait confondu un devis avec une facture. Sans mettre en question le paiement total des travaux, nous écrivions mardi qu'un rapport du fisc émettait l'idée que Gérard Longuet, au moment du contrôle fiscal, se trouvait débiteur de l'entreprise ayant construit sa maison.

Fin 1990, selon nos sources, le vérificateur chargé des entreprises marseillaises débarque chez l'entrepreneur Céréda pour un contrôle banal. La prescription en matière de contrôle fiscal étant de trois ans, il commence par travailler sur la comptabilité de 1987, puis s'attaque à celle de 1988 et 1989. Durant toute l'année 91, le vérificateur rendra une vingtaine de visites à l'entrepreneur. En juillet 1991, il notifie un redressement à l'entreprise Céréda. L'entrepreneur fait valoir ses arguments, et le vérificateur, dans l'éventualité de poursuites judiciaires, rédige un rapport fin 1991 qu'il remet à sa hiérarchie. Dans ce rapport, il relève les irrégularités ou les détails apparaissant troublants. Gérard Longuet explique: « Le contrôleur a vérifié la comptabilité des années 87 et 88. Il y a trouvé le devis de notre maison et aucun règlement. Et pour cause! Les versements ont commencé le 22 mai 1989, lorsque le chantier a véritablement commencé. (...) C'est ce qui explique cette apparente contradiction (...) J'ai achevé de payer les travaux en 1991 et 1992 grâce à la vente de (ma) société Investel. »

Selon Gérard Longuet, une méprise de la part d'un contrôleur, reproduite deux ans plus tard par la presse, serait à l'origine du quiproquo d'aujourd'hui. L'explication paraît plausible à deux conditions. D'abord que les dates des travaux correspondent effectivement à celles évoquées par Gérard Longuet. Ensuite, que le ministre du Budget de l'époque, Michel Charasse, se soit donné la peine de convoquer le président du PR suite

à un rapport fondé sur une aussi grave méprise.

Selon nos informations, un autre proquo tiendrait en fait à l'existence de deux rapports. Le premier, de décembre 1991, suite à la vérification de l'entreprise Céréda, n'a pas provoqué particulièrement d'émotion à la Direction générale des impôts. Le parcours second apparaît plus surprenant. Rédigé par la Direction régionale des impôts de Nancy, il atterrit sur le bureau de Michel Charasse début 1992. Indépendamment de l'entreprise Céréda, les services fiscaux de Nancy s'intéressaient alors à la société Avenir 55 dont le siège est à Paris. Ils avaient entrepris différentes vérifications. Le rapport, réclamé par la Direction nationale après que le nom de Longuet fut apparu dans les statuts de la société Avenir 55, a été transmis au directeur régional au directeur général des impôts. Ce rapport, comme l'expliquions mardi, reprenait des observations de la vérification fiscale de l'entreprise Céréda, en particulier fait que des travaux effectués n'étaient pas payés au moment du contrôle suite de ce rapport, fin août 92, G. Longuet rencontrera Michel Charasse. Ensuite, nous pardons la trace du dossier. Denis ROBERT

P.S. Lionel Jospin a estimé dredi que « personne n'était en mesure de déstabiliser qu'il soit au Parti socialiste » à propos de la concurrence de la liste MRP-Bernard Tapie. Interrogé sur l'impact de la concurrence de Tapie sur les rumeurs d'une sympathie à l'Élysée envers cette liste, il a déclaré: « On fait beaucoup de bruit pour rien. Je ne crois pas que François Mitterrand veuille en quoi que ce soit conduire ou laisser faire une déstabilisation du Parti socialiste ». Jospin a indiqué qu'il n'avait rien à dire sur Tapie et ses procès. Il a toutefois déclaré que « le mélange affaire-argent-justice et politique » était un mélange « détestable ».

G.E.: « Noël Mamère et ses partisans se soient mis en dehors du jeu » en adhérant à la liste de Bernard Tapie pour les élections européennes. Dans un communiqué, le mouvement « constantin » a déclaré: « Cette démarche opportuniste est éloignée du projet proposé par Mamère à ses partisans ces dernières semaines ». Noël Mamère a confirmé jeudi qu'il figurerait en troisième position sur la liste de Bernard Tapie.

TENNIS. Yzaga sort Edberg à Madrid. Le Péruvien Jaime Yzaga a éliminé hier le Suédois Stefan Edberg, tenant du titre et tête de série numéro un, en deux sets, 6-4, 6-2, en quarts de finale du tournoi de tennis sur terre battue de Madrid.

VOILE. Paul Vatine démâte dans le Trophée des multicoques. Le Trophée des multicoques, première course de la saison dans cette catégorie et qui sert traditionnellement de test pour les nouveaux bateaux, s'est soldé hier par une rupture de mât pour le nouveau trimaran du Havrais Paul Vatine, Région Haute-Normandie, qui a cédé en deux endroits par 7 nœuds de vent.

Islande

Partez à la rencontre de Erik le Rouge

Safaris découverte, randonnées équestres, trekking... montagnes, fjords et geyser... les splendeurs de l'Islande vous tendent les bras...

Voyages AGREPA
42 rue E. Marcel 75002 Paris
Tel : 45 05 81 50
Agent Général Smyrni Line
Info minitel : 3615 CODE
OTISLAND



3 800 F.
Corfou-Ipsos (Grèce)
Du 20 mai au 24 juin.
Tout compris.*



Chambre seul sans supplément du 20 mai au 1^{er} juillet. Avion et séjour.

Tél. : 16 (1) 42 96 10 00 / 36 15 CLUB MED (1,27 F/min)